

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**  
**VILLE D'EAUBONNE**  
**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU MERCREDI 22 AVRIL 2026**

**DÉLIBÉRATION N°2026-080**

| Date de convocation | Nombre de conseillers | À l'ouverture | Délibération n°2026/069 | A partir de la délibération n°2026/070 |
|---------------------|-----------------------|---------------|-------------------------|--|
|                     | En exercice :         | 35            | 35                      | 35                                     |
|                     | Présents              | 31            | 30                      | 32                                     |
| 24/03/2026          | Représentés :         | 3             | 3                       | 3                                      |
|                     | Votants :             | 34            | 33                      | 35                                     |

**L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE VINGT-HUIT MARS, A VINGT HEURES TROIS MINUTES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Légalement convoqué le jeudi 16 avril 2026, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :**

Mme BEAULANDE Marie-José, Mme MATTEI Christine, Mme MANA Julia, M. MÉNARD Lionel, Mme ROINÉ Corinne, M. CHEMTOB Nicolas, Mme BOY Delphine, M. SOURIA Farid, Mme TALLON Aïcha, M. NOIRÉ Dominique, M. JEUDY Christian, Mme DAUNESSE Maëlle, M. LEVENT Jay, Mme QUEVA Marie, M. GRIMONPONT Régis, Mme MAREUX Marie-Hélène, M. JAOUEN Gilles, Mme ABED Kadra, M. RAOULT Gaëtan, M. CAUZARD-JARRY Florian, Mme RETOURNÉ Sylvie, M. CHAPUT Renaud, Mme BEN CHAABANE Naïma, Mme DAUNESSE Sylvie, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, Mme AURIEL Julie, Mme BUSSEROLLES Francine, M. CHRISTOPHE Robert, Mme WARGNIER Jennifer, formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS, à l'ouverture de la séance :**

M. DUFOUR Quentin ayant donné pouvoir à Mme MATTEI Christine  
M. MICHELET Cyril ayant donné pouvoir à M. MÉNARD Lionel  
Mme GARNIER Sylviane ayant donné pouvoir à Mme MANA Julia

**ÉTAIT ABSENT non représenté jusqu'à l'ouverture de la délibération n°2026/070**

M. MORISSE Tom

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. RAOULT Gaëtan**

Accusé de réception en préfecture  
095-219502036-20260422-DEL2026-080-DE  
Date de réception préfecture : 30/04/2026



## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 22 AVRIL 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026/080

### Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2025

**Rapporteur : Monsieur Dominique NOIRÉ**, Adjoint au Maire délégué aux finances et à la santé

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2241-1 ;

**VU** le tableau des acquisitions et cessions immobilières à annexer au compte administratif 2025 ;

**CONSIDÉRANT** que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal ;

**CONSIDÉRANT** que ce bilan doit être annexé au compte administratif ;

**Après** avis des Commissions n° 1 *Education, Culture, Vie associative, Évènementiel, Petite enfance, Sports, Tiers-lieu, Jeunesse, Centre Socioculturel, Parentalité, Accessibilité, Egalité femme/homme et lutte contre les discriminations* et n°2 *Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Économie locale, Commerce, Démocratie locale, Transition écologique, Aménagement, Espace Public, Bâtiments et Mobilités* réunies en séance unique du 15 avril 2026 ;

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**

✚ **ARTICLE 1 : PREND ACTE** du bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la commune au titre de l'exercice 2025 et dont le détail figure dans le tableau annexé à la présente délibération joint au compte administratif de l'année 2025 (cf. annexe).

**Le Secrétaire de Séance,  
Conseiller Municipal**

**Gaëtan RAOULT**

**La Maire,  
Vice-Présidente de la Communauté  
d'agglomération Val Parisis,**

**Marie-José BEULANDE**

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 30/04/2026

Publiée le : 30/04/2026

Exécutoire le : 30/04/2026

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication

Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise

(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Valérie POULIQUEN<br>Cheffe Secrétariat Général | <input type="checkbox"/> Arnaud AGNONA<br>Directeur DAGAJ                  |
| <input type="checkbox"/> Karima BENTOUT<br>DGA Ressources                | <input type="checkbox"/> Lylian SÉNÉCHAL<br>Directeur Général des Services |

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Eaubonne (Hôtel de Ville - 1, rue d'Enghien - 95600 EAUBONNE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautil, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a préalablement été déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le Tribunal Administratif compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).